

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

République Française
Commune de
ST- FELIX-DE-
LODEZ
Département de
l'Hérault
Arrondissement de
Lodève

N°090/2019
**Arrêté du Maire de mise à l'enquête publique du déclassement d'une
portion du chemin de La Roque**

ACTES**Le Maire de SAINT-FELIX-DE-LODEZ,**

VU le Code général des collectivités territoriales;
VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°023-2019, en date du 04 juillet
2019, prescrivant la mise en place d'une enquête publique et le déclassement
d'une portion de voirie du chemin de la Roque ;

ARRETE**ARTICLE 1 : Objet et dates de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement d'une partie
du chemin de La Roque pour une durée de 15 jours à compter du 14 octobre
2019,08h, jusqu'au lundi 28 octobre 2019,08h.

Au terme de l'enquête et après avis motivé de la commissaire enquêtrice, le
Conseil Municipal de SAINT-FELIX-DE-LODEZ aura compétence pour
prendre la décision d'approbation du déclassement.

ARTICLE 2 : Désignation du Commissaire enquêtriceur

Mme Annie LENDRIN, professeur retraitée de l'éducation nationale, a été
désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur Joseph
RODRIGUEZ, Maire de la commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ.

**ARTICLE 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à
disposition du dossier au public**

Aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 00 à
12 h 00 et 13 h 30 à 14 h 30 sauf le mercredi après-midi FERME), les pièces
du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et
paraphés par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la Mairie de
SAINT-FELIX-DE-LODEZ (22 bis avenue Cardinal de Fleury)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- dans les lieux ci-dessus
- sur le site de la mairie de SAINT FELIX DE LODEZ (<https://www.st-felix-de-lodez.fr/> – rubrique « Informations Réglementaires »)

ARTICLE 4 : Recueil des observations du public

La commissaire enquêtrice recueillera, en personne, les observations portant
sur le projet de déclassement d'une partie du chemin de La Roque, à la Mairie
de SAINT-FELIX-DE-LODEZ ci-dessus :

- Le lundi 14 octobre 2019 de 09 h à 12 h.
- Le mercredi 23 octobre 2019 de 14 h à 17 h.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet ou les consigner par écrit au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête :

- Par courrier postal à la Mairie de SAINT-FELIX-DE-LODEZ (22 bis avenue Cardinal de Fleury, 34725, SAINT-FELIX-DE-LODEZ).
- Par courriel à l'adresse mairiestfelixdelodez@orange.fr durant toute la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 5 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera mis à disposition de la commissaire enquêtrice et clos par elle.

La commissaire enquêtrice disposera d'un mois à compter de la clôture de l'enquête pour donner son avis au Conseil Municipal avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 : Diffusion du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice.

Dès qu'ils seront transmis en Mairie de SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : Mesures de publicité

Un avis au public signalant l'ouverture de la présente enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans le journal local « Midi Libre ». Cet avis sera également affiché en caractères apparents sur les lieux concernés par l'enquête ainsi qu'à différents points d'affichages dans la commune.

Fait à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 24/09/2019

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ

